



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE**  
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -  
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20171109-2017-42-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2017  
Date de réception préfecture : 09/11/2017

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

### **2017-42** MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 9 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 31 octobre 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 21  
Votants : 19

#### Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

#### Titulaires absents :

Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé avec pouvoir)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)

#### Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

#### Départ en cours de séance

Monsieur Bernard LEBEAU, (pouvoir donné en cours de séance à Monsieur POSSOZ)

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 10 novembre 2017

## **2017-42** MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984, et notamment son article 34,

Vu la délibération n°2017-41 en date du 28 septembre 2017 portant modification du tableau des effectifs.

Vu le projet de réorganisation des services présenté ce jour au comité,

Il est nécessaire de renforcer les équipes du SYDELA au sein du service des activités opérationnelles en créant 5 postes de la filière technique :

- Un poste de gestionnaire de la maintenance (grade agent de maîtrise),
- Quatre postes de chargés d'affaires (grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe).

Aussi, il est nécessaire d'ouvrir les postes correspondants au tableau des effectifs, étant entendu que 3 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe étaient déjà ouverts et vacants.

Le comité décide, à l'unanimité :

- D'ouvrir un poste sur le grade d'agent de maîtrise et un poste sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs du SYDELA,
- De prévoir que les cinq recrutements prévus pourront, comme l'ensemble des autres emplois ouverts au tableau des effectifs être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 1° de la loi n°84-53.
- De prévoir que les agents retenus pour occuper ces postes bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ces grades, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle. Ils bénéficieront des titres-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Le tableau des effectifs actualisé est joint en annexe à la présente délibération.

Le Président,  
Bernard TOBET



## 2017-42 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ANNEXE

TABLEAU DES EFFECTIFS	Postes ouverts le 29/09/2017	Postes pourvus le 01/10/2017	Postes ouverts le 09/11/2017
DGS communes 40/80000	1	1	1
<b>EMPLOIS DE DIRECTION</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Ingénieur en chef	1		1
Ingénieur principal	2	1	2
Ingénieur	3	3	3
Technicien principal 1ère classe	9	9	9
Technicien principal 2ème classe	11	8	12
Technicien	4	3	4
Agent de maîtrise principal	1	0	1
Agent de maîtrise	2	2	3
Adjoint technique territorial	2	2	2
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>35</b>	<b>28</b>	<b>37</b>
Attaché principal	1	1	1
Attaché	2	1	2
Rédacteur principal 1ère classe	2	2	2
Rédacteur principal 2ème classe	2	0	2
Rédacteur	3	1	3
Adjoint administratif principal 1ère classe	2	1	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	7	3	7
Adjoint administratif territorial	7	6	7
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>26</b>
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>44</b>	<b>64</b>